

02 54 39 07 06

mairie.heugnes@wanadoo.fr

#### COMMUNE DE HEUGNES

CHCHCHCHCHCH

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

## Séance du 4 novembre 2011

# Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2010

Mr le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

 ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de HEUGNES. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

## La taxe d'aménagement

Mr le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1er mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les participations telles la participation pour voirie et réseaux (PVR) ou la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

 d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1% (choix de 1% à 5%), sans exonération.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

# Vente de la ferraille de l'ancien atelier communal de Heugnes

Mr le Maire informe que suite à la mise en vente de l'immeuble communal dénommé « grange », il convient de procéder petit à petit au nettoyage de ce bâtiment. La ferraille a été vendue à la Sas SEPCHAT-FLAYSAKIER (Tours) pour un montant de 584.80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à faire procéder auprès des services du Centre des Finances de Valençay à l'encaissement du chèque.

#### Demande de subvention - Collège Les Sablons (Buzançais) / Section Segpa

Mr le Maire donne lecture du courrier de Mme la Directrice adjointe chargée de la Segpa au collège Les Sablons (Buzançais) demandant une subvention pour un voyage à PARIS (une journée découverte de la ville de Paris). Une élève de Heugnes étant concernée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer la somme de 100 € au Collège Les Sablons pour l'organisation de cette sortie.

La somme sera inscrite au budget primitif 2012 et sera versée au F.S.E. (Foyer Socio-Educatif) du Collège de Buzançais.

## Séance du 6 janvier 2012

#### Vente de l'immeuble communal dénommé « Grange »

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 7 octobre 2011, il a été autorisé à signer un compromis de vente entre la commune de Heugnes et Mr MAERTEN Philippe et Mme MAERTEN Nadine née DELABARRE pour un montant de 12 000 € (prix principal de la vente).

Il convient à présent de l'autoriser à signer l'acte de vente. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire ou, en cas d'empêchement, l'autorisation est donnée à l'un des trois adjoints de signer l'acte de vente de l'immeuble dénommé « grange » sis 18, route d'Ecueillé, cadastré section AB n° 248 pour 272 m² et AB n° 167 pour 368 m² soit un total de 640 m² pour un montant de 12 000 € devant Maître Sylvie NICAUD-POUCHOL, notaire à Pellevoisin (Indre), sous réserve de l'obtention d'une autorisation d'urbanisme favorable aux acquéreurs. D'une façon générale, Mr le Maire ou ses adjoints sont autorisés à signer TOUT DOCUMENT nécessaire à la réalisation de cette affaire.

## Programme d'actions 2012 dans la forêt communale

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'actions de l'O.N.F. dans la forêt communale pour l'année 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition pour un montant de 4 146 €. Les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2012.

De plus, l'O.N.F. prévoit une coupe d'amélioration concernant les parcelles 1, 2, 3, 4A, 5A, 7A, 9 et 12 et une coupe de régénération ensemencement concernant les parcelles 5B et 7B sur une surface de 4.94 ha.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable aux martelages, à la mise en vente des bois martelés, ainsi qu'aux suivis d'exploitation : tâches exécutées par l'O.N.F.



## Motion de soutien au Centre Hospitalier du Blanc

L'Agence Régionale de Santé du Centre a publié le 12 décembre 2011 son avis de consultation du Projet Régional de Santé (PRS), conformément au code de la santé publique. Celui-ci fait l'objet, avant son adoption, d'une publication sous forme électronique.

Alors que dans le PRS, il est proposé pour le Centre Hospitalier du Blanc la fermeture de sa « maternité » et son remplacement par un « centre périnatal de proximité » et la transformation du « service de chirurgie » en « service de chirurgie-anesthésie ambulatoire ».

Alors que les collectivités territoriales disposent de deux mois à compter de la date de publication, donc jusqu'au 11 février 2012, pour transmettre leur avis à l'Agence Régionale de Santé, avis qui doit impérativement prendre la forme d'une délibération.

Pour étayer cette délibération, nous reconnaissons que le Centre Hospitalier du Blanc a des atouts et son rayonnement est indéniable,

#### En effet,

- il répond aux besoins réels de la population au travers de la présence d'un scanner, d'un SMUR, d'une maternité, des services d'hospitalisation de très courte durée, de chirurgie, d'ophtalmologie-chirurgie, de médecine, des urgences et de radiologie.
- son outil technique a été modernisé afin de le rendre encore plus sûr,
- il est, dans sa catégorie et au plan national, un des mieux classés dans le domaine de la lutte contre les maladies nosocomiales,
- il a su assurer son développement par une forte coopération inter hospitalière avec les hôpitaux de Châteauroux et de Poitiers,
- ses activités sont en progression entre les neufs premiers mois des années 2010 et 2011, pour les soins actifs (médecine, unité de soins continus, chirurgie, séjours de courte durée, gynécologie obstétrique et les soins de suite), les entrées sont en augmentation de 3.5%, le nombre de journées de 6.5% en imagerie et le nombre d'actes est en progression de 5.5%. Aux urgences, les passages augmentent de 8% et le nombre des naissances au sein de la maternité qui n'était que de 249 en 2003, s'est aujourd'hui stabilisé à hauteur de 370,
- il bénéficie de la présence sur le même site d'un Institut de Formation aux soins infirmiers qui accueille plus de 100 élèves infirmiers et 45 élèves aide-soignants,
- enfin, il rayonne géographiquement sur des territoires limitrophes dont certains hors Région Centre (Montmorillonais, Val de Gartempe et Sud Touraine),

Compte tenu des engagements pris par l'Etat,

#### En effet

- la périnatalité constitue un domaine prioritaire du Plan Stratégique Régional de Santé dans lequel il est précisé que les objectifs pour 2012-2016 doivent viser à « maintenir la répartition de l'offre régionale existante et à améliorer l'accès aux lieux de prise en charge afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ».
- les dispositions de la charte du Parc Naturel Régional de la Brenne, approuvées par décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010, prévoient et plus particulièrement à son article 323,

- que « l'Etat veille au maintien d'une couverture suffisante de services publics, en densité et en qualité, en particulier dans le domaine de la santé ».
- le code de la santé publique prévoit en son article R 6123-50 qu'un établissement doit justifier d'une activité minimale annuelle de 300 accouchements pour bénéficier d'une autorisation d'obstétrique.
- enfin, il convient de souligner la grande responsabilité de l'Etat dans la lutte contre la désertification médicale.

Et au nom des valeurs que sont : l'aménagement du territoire, la solidarité nationale, la défense des services publics et le droit pour tout citoyen à un égal accès aux soins,

#### En effet,

- le territoire sur lequel rayonne le Centre Hospitalier du Blanc est relativement enclavé du fait de la faiblesse des moyens de communication notamment l'absence de desserte autoroutière et ferroviaire. Il est le plus pauvre de la Région Centre, puisque son revenu et son potentiel fiscal par habitant y sont les plus faibles.
- la fermeture de la maternité, compte tenu de l'éloignement des autres Centres Hospitaliers, obligerait les parturientes à des temps de parcours supérieurs à une heure, accroissant en cela le niveau de risque pour la mère et pour l'enfant,
- le taux d'équipement en lits et places en gynécologie-obstétrique du département de l'Indre est déjà le plus faible de la Région Centre avec seulement 0.52 lit et place pour 1000 femmes de 15 ans et plus, alors que ce même taux est de 0.85 en Région Centre et de 0.84 au niveau national (source PRS),
- le taux de fuites extrarégionales en chirurgie est plus élevé dans l'Indre: 44.4% contre 15.9% pour la moyenne régionale,
- ce projet de restructuration de l'Hôpital du Blanc mettra gravement en péril le réseau de soins et le maillage sanitaire départemental,
- enfin, il n'est pas inutile de rappeler que le Conseil Régional du Centre dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement durable du Territoire retient dans ses priorités la nécessité de « conforter les services et les emplois en milieu rural » et qu'il est indispensable de « pouvoir proposer l'essentiel, à l'ensemble de la population, à moins de 20 minutes »,

Le Conseil Municipal de HEUGNES délibère et s'associe au Centre Hospitalier du Blanc pour s'opposer à la fermeture de sa « maternité » et son remplacement par un « centre périnatal de proximité » et à la transformation du « service de chirurgie » en « service de chirurgie-anesthésie ambulatoire », tels que proposés dans le Projet Régional du Centre.



## LES CONSEILS DE PRÉVENTION DE LA GENDARMERIE

La Communauté de Brigades de Gendarmerie de BUZANÇAIS profite de la parution de votre bulletin municipal pour vous inviter à prendre quelques dispositions simples afin de vous protéger des vols, escroqueries et autres formes de délinquance.

#### PRÉCAUTIONS À VOTRE DOMICILE

Équipez vos portes d'un œilleton ou d'une chaîne de blocage (entrebâilleur) que vous prendrez soin de mettre en place lorsque vous êtes chez vous.

~Identifiez ainsi vos visiteurs avant de les faire entrer. Attention aux personnes se présentant comme agents EDF-GDF, du service des eaux ou comme policiers en civil. Ils doivent être porteurs d'une carte professionnelle qu'ils doivent vous présenter. En cas de doute, faites-les attendre à l' EXTÉRIEUR et vérifiez auprès de l'organisme concerné ou de la gendarmerie. Souvent des personnes usent de ces qualités pour pénétrer à plusieurs chez vous et, pendant que l'un vous

occupe, l'autre ou les autres personnes, fouillent votre maison !

Concernant les démarcheurs à domicile (vente de linge de maison, de vêtements, vaisselle, appareils de bien être...) ATTENTION à la qualité et la quantité de la marchandise par rapport au prix demandé. Tout vendeur doit fournir une facture. S'agissant de démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter vos proches afin de leur faire part de vos démarches et, si nécessaire, de faire usage de votre droit de rétractation. NE SIGNEZ JAMAIS UN CHÉQUE NON REMPLI ET NE CONFIEZ AUCUN DOCUMENT BANCAIRE. Dans la mesure du possible, demandez au démarcheur de repasser lorsque quelqu'un de votre entourage sera présent.

~Pour vos travaux divers (ramonage, nettoyage des murs, démoussage et nettoyage des toitures, traitement des charpentes, isolation, jardinage...) faites appel à des professionnels reconnus. Parfois les délinquants utilisent ce subterfuge pour faire du repérage dans les maisons ou pour facturer des

travaux non effectués.

-Ayez toujours bien en vue, à proximité de votre téléphone, les numéros d'appel des services d'urgence : 17 (Gendarmerie), 18 (Pompiers) et 15 (Samu).

~Entretenez des contacts fréquents avec votre famille, vos amis, vos voisins, vos aides. Faites-leur part de tout ce qui peut vous sembler anormal, même les choses les plus anodines.

~Ne conservez pas de somme d'argent importante chez vous. Si vous avez des objets de valeur, ne les exposez pas à des endroits visibles de l'extérieur.

~Si vous possédez des meubles ou des objets de valeur, faites-en l'inventaire et prenez des clichés photographiques. Ne conservez pas le dossier ainsi constitué à votre domicile, mais confiez-le plutôt à votre famille ou à une personne de confiance.

~Si des individus, suspects à vos yeux, se présentent à votre domicile ou à proximité, pensez à relever le numéro d'immatriculation complet du véhicule qu'ils utilisent. Ce ou ces numéros peuvent être notés sur un calendrier à la date où ils auront été vus, ceci afin de faciliter une éventuelle exploitation par les services de gendarmerie en cas de besoin.

## PRÉCAUTIONS BANCAIRES

~Ne communiquez jamais, sous aucun prétexte, par téléphone, vos coordonnées bancaires, même si votre interlocuteur se présente comme étant un employé de votre banque. ~Lors de vos retraits d'argent, faites-vous accompagner, si possible. Avant un retrait au distributeur, regardez autour de vous et tapez votre code à l'abri des regards. Si vous rencontrez des difficultés lors de votre retrait, soyez vigilant vis-à-vis des personnes qui se proposent de vous aider. Si votre carte est « avalée », attendez quelques instants avant de quitter les lieux. Signalez-le immédiatement à votre banque pour faire opposition. Au guichet, prenez le temps de ranger votre argent et de refermer correctement votre sac avant de sortir de la banque.

#### LORS DE VOS ABSENCES

~En cas d'absence de courte durée, même pour quelques instants (course, visite à un voisin, jardinage à proximité) fermez à clé toutes les portes. Ne laissez pas votre clé cachée à proximité de la porte sous un tapis ou un pot de fleur : c'est le premier endroit où cherchent les voleurs.

-En cas d'absence prolongée, n'enregistrez pas d'information à ce sujet sur votre répondeur téléphonique. Faites plutôt effectuer un transfert d'appel sur votre lieu de villégiature pour donner l'illusion d'une présence.

~N'affichez pas d'information relative à votre absence sur votre porte ou votre boîte aux lettres. Ne parlez pas de votre absence dans les lieux publics. Signalez votre absence prolongée à la Brigade de Gendarmerie de votre domicile.

-Laissez vos clés à un voisin de confiance afin qu'il ouvre régulièrement vos volets et lève votre courrier.

LA DÉLINQUANCE N'EST PAS TOUJOURS UNE FATALITÉ
En mettant en application ces règles simples, il est possible de vous en prémunir.

#### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA COB DE BUZANÇAIS

BTP BUZANÇAIS	Lundi au Samedi	8-12h et 14-19h
	Dimanche et jour férié	9-12h et15-18h
BTP CHÂTILLON-SUR-INDRE	Lundi	8-12h
	Mercredi	14-19h
	Vendredi	8-12h
BTP ÉCUEILLÉ	Lundi	14-19h
	Mercredi	8-12h
	Samedi	8-12h
BTP MÉZIÈRES-EN-BRENNE	Lundi	8-12h
	Jeudi	8-12h

En dehors de ces créneaux, tous vos appels téléphoniques recevront une réponse de la part d'un personnel de la Communauté de Brigades de Buzançais ou du Centre opérationnel et de renseignements de la Gendarmerie à CHÂTEAUROUX.

Le Personnel de la Communauté de Brigades de Buzançais vous souhaite une Bonne Année 2012

> Lieutenant Patrick DUVIGNEAU Commandant la COB de BUZANÇAIS





Photos prises par Mme Carole GOILIER





TELETHON 2011





En présence du Colonel Thierry LAHOUSSOY et du Commandant LECOEUR, les Sapeurs Pompiers de Heugnes ont doublement fêté leur patronne, Sainte Barbe. Quatre diplômes ont été remis à Jean-Marc HEBERT (formation aux premiers secours 1 et 2, sensibilisation aux phénomènes thermiques, chef d'agrès). Le jeune Emilien PERRAGUIN a recu le diplôme de secours en équipe. Fait marquant, cette Sainte-Barbe était également le jour de l'inauguration de l'agrandissement du Centre de Secours. Cet investissement de 78 000 € hors taxes, a bénéficié de 48 000 € d'aides, départementales et nationales. Le budget de fonctionnement du Centre s'élève à 17 000 €. Le Commandant LECOEUR, du service départemental d'incendie, évoquait, l'intégration de Heugnes dans le plan de départementalisation, avec cette mise aux normes et en service de ce nouveau bâtiment, du matériel roulant, en précisant que « le conseil municipal de Heugnes a toujours été partie prenante dans ce dossier .»

La Municipalité félicite Mr Jean-Marc HEBERT et Mr Emilien PERRAGUIN pour leurs mérites et les diplômes reçus. Elle félicite aussi Mr Michel GOILIER pour ses 20 ans de dévouement à cette noble cause. Elle remercie tous les Sapeurs Pompiers pour leur courage et leur compétence dans ces moments difficiles où le devoir les appelle, avec une mention toute spéciale pour les jeunes femmes volontaires.



Les Amis du Jeudi Banquet à l'Auberge – Chorale improvisée avec Mr Maurice MEDIEU



HEUGNES EN IMAGES



Vœux du Maire - 29 décembre 2011



Perturbations Climatiques Débordements du 16 décembre 2011 120mn une nuit et une matinée de pluie



Effrondrement de talus à la Reuille et à La Gare



Tuilerie Photos prises par Mr et Mme Moreau La Tuilerie

Cigognes à La



# CONCOURS VILLES, VILLAGES, MAISONS ET FERMES FLEURIS



# PALMARES 2011 HEUGNES



Madame RIVOL Simone	1 <sup>ère</sup> Catégorie	1 <sup>er</sup> prix
Monsieur PAULMIER Maxime	1 <sup>ère</sup> Catégorie	2 <sup>ème</sup> prix
Madame VANDENBOSSCHE Muriel	1 <sup>ère</sup> Catégorie	2 <sup>ème</sup> prix
Monsieur PLAULT André	2 <sup>ème</sup> Catégorie	1 <sup>er</sup> prix
Monsieur RABIER Michel	2 <sup>ème</sup> Catégorie	2 <sup>ème</sup> prix
Monsieur SELLIER Alain	2 <sup>ème</sup> Catégorie	2 <sup>ème</sup> prix
Madame SOUDET Elisabeth	2 <sup>ème</sup> Catégorie	2 <sup>éme</sup> prix
Madame CHARBONNIER Danielle	2 <sup>ème</sup> Catégorie	3 <sup>ème</sup> prix
Madame HEBERT Valérie	2 <sup>èsse</sup> Catégorie	3 <sup>ème</sup> prix
Madame LESAGE Anne	2 <sup>ème</sup> Catégorie	3 <sup>ème</sup> prix
Monsieur MOULIN François	2 <sup>ème</sup> Catégorie	3 <sup>ème</sup> prix
Monsieur ROBIN Albert	2 <sup>éme</sup> Catégorie	3 <sup>ème</sup> prix
Madame GOILIER Carole	4 <sup>ème</sup> Catégorie	1 <sup>er</sup> prix
Madame GARNIER Claudine	4 <sup>ème</sup> Catégorie	2 <sup>ème</sup> prix
Madame PASSIN Annick	4 <sup>ème</sup> Catégorie	2 <sup>eme</sup> prix

#### L'ACCUEIL FAMILIAL, A TITRE ONEREUX, DE PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES

L'accueil familial est un prolongement du maintien à domicile, permettant à des personnes âgées ou handicapées de vivre au domicile de particuliers, moyennant rémunération.

L'accueil familial offre un hébergement sécurisé et un soutien permanent dans un cadre familial.

#### Qui peut accueillir?

Les particuliers ayant obtenu préalablement un agrément délivré par le Conseil Général. La demande d'agrément est à adresser à la Direction de la Prévention et du Développement Social (D.P.D.S.) BP 601 36 020 CHATEAUROUX CEDEX.

#### Oui peut être accueilli ?

Les personnes âgées ou handicapées n'appartenant pas à la famille proche de l'accueillant et ayant un minimum d'autonomie.

#### L'accueil familial:

Il est formalisé par un contrat d'accueil dans lequel sont rappelées les obligations de l'accueillant et de la personne accueillie, ainsi que les frais d'accueil qui se décomposent ainsi :

- une rémunération journalière pour services rendus
- une indemnité de congé
- une indemnité en cas de sujétions particulières (justifiée par la dépendance de la personne accueillie)
- une indemnité représentative des frais d'entretien
- une indemnité de mise à disposition de ou des pièces réservées à la personne accueillie

#### Le suivi des accueils :

Le Conseil Général a mis en place des Services d'accompagnement à l'Accueil Familial qui ont pour rôles :

- d'assurer le suivi des personnes accueillies, chez les accueillants familiaux
- d'apporter appui et conseils aux accueillants familiaux
- d'assurer les mises en relation des accueillants familiaux et des personnes en recherche d'un accueil familial
- d'assurer le lien avec les services de la Direction de la Prévention et du Développement Social (D.P.D.S)

#### Contacts : DPDS Service Aide et Action Sociales :

Mme GENTAL Chef de Service, tél: 02.54.08.39.02

Mme TROCHON, coordonnatrice de l'Accueil Familial, tél: 02.54.08.39.59 Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), tél: 02.54.08.37.20



#### CLUB LES AMIS DU JEUDI Résumé des activités de l'année 2011



Les membres du Club Les Amis du Jeudi se réunissent tous les quinze jours, le jeudi aprèsmidi, à la Maison des Associations. Le Club compte 30 adhérents et toute personne intéressée sera accueillie avec plaisir.

L'adhésion annuelle est de 10 € et, chaque jeudi, un euro est demandé aux personnes présentes

pour les gâteaux, vin, café, boissons chaudes ou froides du goûter.

L'adhésion donne droit à des réductions sur les sorties-spectacles et le Banquet de fin d'année à l'Auberge de Heugnes. Il donne également droit à la gratuité des deux repas préparés par nos soins, aux deux journées de randonnées-repas-jeux au printemps et à l'automne.

13 janvier : Assemblée Générale du Club et Galette des Rois de nos boulangers de Heugnes.

10 février : Chandeleur fêtée avec crêpes et rousserolles faites par les adhérents.

29 avril : Sortie Show-vision près de Tours, à Saint-Cyr-sur-Loire avec pour thème : Opérette et

hommage à Jean Ferrat.

12 mai: Journée Randonnée de Printemps avec découverte de la Station d'épuration, passage derrière l'Eglise, traversée du bourg et remontée par le chemin des Alambics pour rejoindre la Gare où nous attendait un repas fait maison par plusieurs membres: fromagée et pommes de terre en robe des champs, poulets fermiers rôtis et haricots verts, salade-fromage, gâteaux maison et salade de fruits en dessert. Après-midi de jeux traditionnels.

13 juin : Stand de participation à la Foire du Lundi de Pentecôte : tombola avec un lot pour chaque

ticket.

7 juillet en soirée : Sortie en car. Spectacle estival des Bodin's, dans le décor naturel d'une vieille ferme tourangelle à côté de Descartes. Fou rire assuré pour cette troupe berrichonne de plus en plus connue.

Trêve estivale du Club et reprise le 1er septembre.

15 septembre: Journée Randonnée automnale: Après un départ près de la Reuille, jolie promenade autour de la Yagasse puis repas préparé par quelques adhérents et jeux l'après-midi.

20 novembre : Sortie-Spectacle au Tarmac à Déols avec les Ballets de Saint-Pétersbourg.

Costumes, chants et danses Cosaques avec un divin petit papa Noël Russe en guise d'au-revoir.

14 décembre : Traditionnel Banquet de fin d'année à l'Auberge de Heugnes. Excellent repas pour 37 convives. 10 € pour les adhérents, 29 € -prix Auberge- pour les non adhérents. Une ambiance super-sympathique assurée par Mr et Mme Maurice MEDIEU qui ont eu la gentillesse d'offrir le DVD de cet après-midi récréatif, filmé par Mme Jacqueline MEDIEU. Nous les remercions chaleureusement pour cette vraie fête qui aurait pu se prolonger, si ce n'était la grisaille hivernale de ce mois de décembre et la nuit venue trop vite!

**BONNE ANNEE 2012 A TOUS** 

Heugnes, le 8 janvier 2012.

G. LABECOT



#### Etat civil

Décès de Jeanine, Andrée VIGIER épouse PENSIER le 30 novembre 2011 à Heugnes

Décès de Collette, Marcelle VILLEMONT veuve LIMET le 23 décembre 2011 à Châtillon- sur -Indre

Décès de Roland, Pierre, Henri BLANCHET le 15 janvier 2012 à Buzançais

Décès de François ROCHÉ le 17 janvier 2012 à Heugnes





#### Petit rappel...

En 2012 se tiendront les élections :

Présidentielles 22 avril-6 mai 2012

Législatives 10-17 juin 2012



La Municipalité de Heugnes a offert aux enfants de la cantine de Heugnes leur repas de Noël ainsi qu'un ballotin de chocolats.

D'autre part un don de 30 e a été fait à la cantine scolaire de Heugnes. Merci aux généreux donateurs.





## La distribution des sacs poubelles est prévue le JEUDI 26 JANVIER 2012 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 en Mairie.

# Calendrier de Collecte 2012

2 Jeudi : Pellevolsin, Frédille et habitations de Gehée à l'Est du Nahon

Vendredi : Jeu-Maloches, Selles-sur-Nahon,
Heugnes, Villegouin et les habitations de Gehée à l'Ouest du Nahon

JOURS FÉRIÉS

- 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	2 2
2 M Den	
7	
2)	
L	9
L	F
11 \	ţ
	0
	Ī
	Ĭ
	Ø
	Ĩ
	21 S anseime
100	
	11
	İ
	cath de sienne
summange des sacs noins et joures	

# INFORMATIONS GENERALES



# MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE

Mr Michel CREPEL

Préfecture de l'Indre

02 54 29 50 69

michel.crepel@médiateur-republique.fr

Une fois que toutes les démarches ont échoué, il peut intervenir en cas de litiges avec l'administration.

## CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mr Jean-Claude PETIOT, téléphoner à la Mairie d'Ecueillé ou exposer votre cas par écrit à l'adresse suivante 104, rue Pierre et Marie Curie 36 000 CHATEAUROUX 02 54 40 21 10 Il intervient pour des différents entre particuliers.

# A.D.I.L. Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

Centre Colbert 1, Place Eugène Rolland 36 000 Châteauroux - 02 54 27 37 37 adil.36@wanadoo.fr

# DECHETTERIE du Canton d'Ecueillé

02 54 39 00 20

Le Férondais 36 180 Heugnes Lundi 9h00-12h00, Vendredi 10h00-12h00 et 13h30-17h00 Samedi 9h00-12h00 et 13h30-17h00

# ORDURES MENAGERES ramassées le vendredi matin



# Coordonnées des praticiens à la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Ecueillé : 1, rue des Ecoles

Docteur ATTAL Sonia (médecin généraliste) :  Docteur ATTAL Jean (médecin généraliste) :  Mme BOTTIN Mireille et Mr DUTEY Pierre-Alain (infirmiers)  Mr JEANNEY Laurent (pédicure/podologue) :  Mr CLIQUET Philippe (kinésithérapeute) :	02 54 40 77 85 02 54 40 77 84 02 54 40 77 81 02 54 40 77 83
Chiquest Finispe (kinesitherapeute);	02 47 92 64 24

# Les dates à retenir...

Dimanche 1er avril 2012 - LOTO du RPI Heugnes/Pellevoisin à la Maison des Associations de Heugnes

Dimanche 8 avril 2012 - Messe de Pâques à 10h30, ce sera la seule Messe de toute la paroisse

Dimanche 8 avril 2012 - Ouverture de la Pêche à Heugnes

Samedi 14 avril 2012 - Veillée à l'Eglise de Heugnes à 20h30

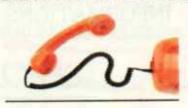
Dimanche 15 avril 2012 - Messe à 11h00 avec Monseigneur Maillard Evêque de Bourges

Dimanche 22 avril 2012 - Bienvenue à la ferme - Portes ouvertes Fromages de chèvres Mr et Mme SINIC - Gardon-Frit Les Jardins du Nahon - Bourg de Heugnes

Mardi 8 mai 2012 - Cérémonie commémorative

Dimanche 27 mai 2012 - Randonnée UFOLEP à Heugnes, Place Saint-Martin LAY Francis 06 08 02 08 46

#### INFURMATIONS GENERALES



MAIRIE 1, route d'Ecueillé 36 180 HEUGNES 2 02 54 39 01 85 02 54 39 07 06

courriel: mairie.heugnes@wanadoo.fr

Heures d'ouverture de la Mairie :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 9 h-12 h; 14 h-17 Samedi de 9 h -12 h mercredi fermée

Charles on the			

POMPIERS	18	APPEL D'URGENCE EUROPEEN	112
POLICE	17	SANS ABRI	115
SAMU	15	ENFANCE MALTRAITEE	119

EDF 09 726 750 36 SAUR 0 810 811 112 LA POSTE – Pellevoisin 1, rue Notre-Dame 02 54 39 00 91

Lundi de 14-16h30 fermée lundi matin,

mardi, mercredi, jeudi, vendredi 9–12 h et 14 – 16h30 fermée samedi et dernière levée du courrier à 15h00 Ecueillé 24, avenue de la Gare 02 54 40 20 45

lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi 8h45-12h et 14h15-16h30

samedi 8h45-11h45.

ASSISTANCES SOCIALES:

 MSA
 Agricole
 02 54 29 46 46 (Valençay)

 D.P.D.S.
 Régime Général
 02 54 00 18 99 (Valençay)

FAMILLES RURALES

Relais cantonal à Pellevoisin 02 54 39 09 27 5 bis, rue Jean-Giraudoux

PRESBYTERES:

 Ecueillé
 7, rue Vieille Eglise
 02 54 40 20 06

 Pellevoisin
 27, rue Jean Giraudoux
 02 54 39 02 96

 Les Besses
 02 54 39 06 80

MEDIATHEQUE - BIBLIOTHEQUE :

Ecueillé 02 54 40 59 10 mediatheque.ecueille@orange.fr

mardi, vendredi 15 h 00 - 18 h 00

mercredi 10 h 00 - 12 h 00 et 15h00 - 18h00

samedi 9 h 00 - 12 h 00

mercredi après-midi : jeux de cartes et autres 14h 45-17h45

Pellevoisin 02 54 38 57 22 mediatheque.pellevoisin@orange.fr

mercredi 9h 45 - 12h00 samedi 13h 45 - 16h00